

BGer 2C_696/2011 vom 13. September 2011

Bundesgericht, 2011-09-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_696_2011

FR: TF 2C_696/2011 du 13 septembre 2011

IT: TF 2C_696/2011 del 13 settembre 2011

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 28 juin 2011, la Cour de justice du canton de Genève a rejeté le recours déposé par A.X._____, B.X._____ et C.X._____ concernant la décision de renvoi rendue le 19 octobre 2009 par l'Office cantonal de la population du canton de Genève. Il n'existait aucun motif de surseoir au renvoi.

E. 2

Par courrier du 9 septembre 2011, les intéressés s'adressent au Tribunal fédéral pour faire constater l'injustice dont ils disent être victimes et concluent à une admission provisoire.

E. 3

Le recours en matière de droit public est irrecevable contre les décisions en matière de droit des étrangers qui concernent le renvoi (art. 83 let . c ch. 4 in fine LTF). Seule reste ouverte la voie du recours constitutionnel subsidiaire pour violation des droits constitutionnels, dont la violation doit être invoquée et motivée par la partie recourante (art. 113, 106 al. 2 et 117 LTF).

En l'espèce, l'instance précédente a examiné de manière détaillée les éventuels obstacles au renvoi des recourants et jugé qu'il n'en existait aucun. Dans ces conditions, les recourants devaient invoquer la violation de droit fondamentaux, ce qu'ils ont fait en se prévalant des droits de l'enfant, du droit à l'égalité et du droit à la dignité, sans toutefois exposer concrètement en quoi l'instance précédente aurait violé ces derniers, ce qui ne répond pas aux exigences de motivation de l' art. 106 al. 2 LTF .

E. 4

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. b LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, les recourants doivent supporter les frais de la procédure fédérale (art. 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.